

OFFICE DE TOURISME DE WASSELONNE CERCLE D'HISTOIRE (N° 51)

L'hospice des Capucins de Wasselonne (suite)

Construction : Le 19 octobre 1756, l'intendant de Lucé autorise par ordonnance, la ville de Wasselonne à céder un terrain. Pour faire cesser tout marchandage avec les Capucins de Phalsbourg, Monseigneur Toussaint Duvernin, évêque suffragant de Strasbourg, ordonne au Père Casimir Kaiflin, provincial, d'envoyer de suite deux Pères et un Frère à Wasselonne. Ce furent les Pères Tiburce de Bamberg et Claude de Sélestat, tous deux de Molsheim, accompagnés du Frère Léonard de Crastatt.

Le 27 avril 1757, Dom Placide Schweighäuser, abbé bénédictin de Marmoutier, pose la première pierre en présence de dix de ses religieux, ainsi que des Pères Capucins Joseph Antoine de Kaysersberg, Bonagratia de Colmar, François Joseph de Marckolsheim et des autorités de la ville.

Le 18 juin 1757, le roi Louis XV permet la cession du terrain sur lequel va être édifié l'hospice. Le terrain est situé en dehors de la ville et a les dimensions suivantes : vers le Allmendweg aux Hartreben (rue du Bubenstein) 50 toises (100 mètres) en longueur, vers Crastatt (rue de Marmoutier) 17 toises (34 mètres) en largeur, du côté de la route départementale (rue du Général de Gaulle) 60 toises (120 mètres) en longueur, du côté de la rue de Romanswiller 21 toises (42 mètres) en largeur.

Le 25 juillet 1758, l'église conventuelle est consacrée par Monseigneur Toussaint Duvernin en présence de l'abbé de Marmoutier et du clergé des environs.

Le 7 décembre 1758, l'hospice est achevé. Le 14 mars 1760, l'évêque de Strasbourg délimite la zone de rayonnement des Capucins de Wasselonne : Hohengoeft, Zeinheim, Willgottheim et Kuttolsheim. Le 25 septembre 1760, le Père Séraphin Melker de Ziegenhals, général de l'Ordre, approuve l'installation de la nouvelle fraternité.

(à suivre) A.H.